



PRÉVENTION DES DÉCHETS



la Ressourcerie

COLLECTE ET DONNS D'OBJETS

Donnez les objets qui vous sont devenus inutiles, la Ressourcerie se mobilise pour leur redonner une seconde vie!

N'apportez que les objets en état de fonctionnement et réutilisables: vêtements, électroménager, jouets, livres, outillages, vaisselle, bibelots, meubles, vélos...

> + D'INFOS

www.paysvoironnais.com

ou Facebook La Ressourcerie du Pays Voironnais

> OÙ FAIRE DON DE VOS OBJETS ?

À La Ressourcerie de La Buisse

Dépôt d'objets et ouverture du magasin: du mardi au samedi de 10h30 à 17h30.

À La Ressourcerie de Tullins (Passiflore)

Dépôt d'objets et ouverture du magasin: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15, le samedi matin de 8h30 à 12h15.

En faisant appel au service d'enlèvement

de meubles à domicile: enlèvement sur rendez-vous au 04 76 07 80 88 (participation forfaitaire de 10€).



ENVIRONNEMENT

Énergie : à chaque rénovation son aide!

Pour vous encourager à réaliser les travaux de rénovation énergétique de votre logement, le Pays Voironnais vous propose plusieurs aides.



Ces aides sont cumulables avec d'autres primes: MaPrimeRénov', les certificats d'économie d'énergie ou encore les aides de l'ANAH attribuées selon vos ressources financières.

> CHANGER DE CHAUDIÈRE POUR RÉDUIRE LES GAZ À EFFET DE SERRE

Avec des émissions de carbone 10 fois supérieures à celle du bois, le fioul et le gaz ont un fort impact sur le climat. Le Pays Voironnais propose une aide à la conversion des chaudières individuelles fioul

et gaz propane par des chaudières bois. Cette prime à la conversion vous permettra aussi de réduire votre facture énergétique de 500 à 1 500 €/an, grâce à un combustible bois meilleur marché.

> Le Pays Voironnais propose une aide plafonnée à 3 000 € soit 20 % du montant TTC des travaux et ce, quels que soient vos revenus.

> ISOLER SON LOGEMENT POUR ARRÊTER DE CHAUFFER LES OISEAUX

Une maison mal isolée et c'est plus de la moitié de la chaleur émise qui s'envole par les murs et la toiture! Pour vous encourager à investir dans des travaux de rénovation performants et à utiliser des matériaux d'origine naturelle, le Pays Voironnais peut vous accorder une aide s'élevant à 15% du montant des travaux. Pour bénéficier de ces aides les travaux devront être réalisés par une entreprise labellisée «Reconnu Garant de l'Environnement» (RGE).

Aide à l'isolation partielle*

C'est l'aide qu'il vous faut si vous ne souhaitez effectuer qu'un seul poste de travaux (parmi isolation des murs, ou du toit ou des planchers bas avec plus de 50% de surface traitée sur la surface globale).

> Montant de l'aide: 15% du montant des travaux (dans la limite de 15 000 € de travaux).

Aide à l'isolation globale*

Vous souhaitez aller plus loin dans votre rénovation en réalisant trois postes de travaux d'isolation: optez pour cette aide complète. Cette aide financière est conditionnée par l'accompagnement préalable de l'AGEDEN ou du cabinet URBANIS qui effectuera une visite à domicile pour vous aider à déterminer les travaux prioritaires. Pour cette aide uniquement, l'isolation des parois vitrées peut-être prise en compte (avec plus de la moitié du nombre de parois vitrées du logement traitées).

> Montant de l'aide: 15% du montant des travaux (dans la limite de 30 000 € de travaux).

* À SAVOIR: Ces aides sont conditionnées à l'emploi exclusif d'isolants «bio-sourcés» c'est-à-dire des matériaux issus de la biomasse animale, végétale ou d'éco-matériaux qui garantissent un impact moindre sur la santé humaine et l'environnement (exemple: ouate de cellulose, laine de bois, panneaux de liège, etc.).

> CHANGER DE POÊLE À BOIS POUR CHANGER D'AIR

Afin de vous encourager à améliorer la qualité de l'air mais également votre confort intérieur, le Pays Voironnais propose une aide financière pour remplacer votre ancien appareil de chauffage au bois (cheminée, insert, poêle, etc.) par un appareil neuf.

> Montant de l'aide: de 600 € (pour tous) à 1 000 € (selon vos revenus) et ce, quel que soit l'appareil éligible remplacé. Cette aide est financée par le Pays Voironnais et l'ADEME.

Infos +:

Vous voulez en savoir plus sur les aides dont vous pourriez bénéficier, avant tout travaux ou achat, contacter notre partenaire l'AGEDEN au 04 76 23 53 50. Retrouvez toutes ces aides sur www.paysvoironnais.com

A'Venir : pour accompagner les jeunes sans emploi ou formation



EMPLOI



Portée par la Maison de l'Emploi, l'action A'Venir s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans résidant sur le territoire du Pays Voironnais - Chartreuse, non connus des institutions, et leur propose un accompagnement innovant, personnalisé et évolutif.

À NOTER:

Vous êtes intéressé.e et vous voulez en savoir plus, rendez-vous sans inscription et sans engagement lors des Café Infos A'Venir organisés à la Maison de l'Emploi, 40 rue Mainssieux à Voiron.

> jeudi 7 février > jeudi 17 mars
> jeudi 3 mars > jeudi 31 mars

comme la prévention spécialisée, l'E2C, le CPEF, le CLLAJ (logement), des entreprises pour des interventions plus ciblées, en fonction de leurs actualités.

Afin de sortir du cadre d'intervention classique, le **Truck A'Venir** part à la rencontre des jeunes. À bord, des conseillers de la Maison de l'Emploi qui apportent un premier niveau d'information sur les thématiques de l'emploi, de la formation et de la vie quotidienne. et ponctuellement des partenaires locaux

Il s'agit de mobiliser les jeunes éloignés des accompagnements habituels avec des actions moins formelles. Ainsi, des ateliers ont été organisés pour mobiliser les jeunes et les rendre acteurs: semaine du digital, atelier de customisation de meubles avec le GRETA, action de balisage de sentiers pédestres, atelier autour de la gestion du stress, de l'image de soi, ou encore le travail à la journée dans un chantier d'insertion, pour reprendre confiance sans passer par la case entretien d'embauche et en étant rémunéré en fin de journée.

+ D'INFOS:

04 76 93 17 18 - www.emploi-pvsg.org